

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

PRIORISER LES TRAVAILLEURS DANS L'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX -
(N° 865)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 55

présenté par
M. Jeanbrun

à l'amendement n° 50 de Mme Lebec

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ayant un emploi »,

les mots :

« exerçant une activité professionnelle et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement précise que l'ensemble des personnes en activité professionnelle puissent bénéficier du critère de priorité pour l'attribution d'un logement social.